

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, le socle unique de la négociation commerciale ; elles s'appliquent à tous les Clients professionnels (ci-après « le Client ») commandant du matériel vendu directement par le vendeur (ci-après « SAS CADUS ») ou par l'intermédiaire de ses Agents.

Tout achat effectué par le Client auprès de la SAS CADUS entraîne de plein droit l'application, sans restrictions ni réserves, des conditions générales de vente ci-dessous, à l'exclusion de toutes autres et notamment des conditions générales d'achat du Client sauf dérogation écrite acceptée par la SAS CADUS au cas par cas.

Les renseignements figurant dans tout autre document que les présentes CGV et tarifs n'ont qu'une valeur informative, la SAS CADUS est en droit d'y apporter toutes les modifications qu'elle jugera utiles.

Le Client reconnaît avoir reçu toutes les informations précontractuelles utiles et notamment celles figurant sur le site internet www.tonnellerie-cadus.com.

1. La commande devient définitive après confirmation de la part de la SAS CADUS et, le cas échéant, acceptation par l'assurance-crédit ou paiement de l'acompte. La SAS CADUS se réserve le droit de refuser une commande présentant un caractère anormal ou émanant d'un Client ayant manqué à l'une quelconque de ses obligations contractuelles antérieures.
Aucune modification ou annulation de commande ne peut être prise en compte si elle n'est pas notifiée à la SAS CADUS dans les huit (8) jours ouvrables suivant la confirmation de commande. Les fûts sont fabriqués conformément aux spécifications écrites qui sont transmises préalablement par le Client ou à défaut selon les standards professionnels.
2. Le client est responsable du choix des spécifications correspondant à ses besoins et il lui incombe, si nécessaire, de s'assurer de leur adaptation avec l'usage envisagé. Il est seul responsable des conséquences d'un stockage et d'une mise en service non conformes aux conseils de la SAS CADUS qui figurent sur le site Internet (www.tonnellerie-cadus.com), ou d'une utilisation inadaptée.
3. Les délais de livraison sont mentionnés sur l'acceptation de commande. La SAS CADUS fera ses meilleurs efforts pour livrer le matériel commandé dans les délais précisés sur l'acceptation de la commande. Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et la SAS CADUS ne pourra pas voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard de livraison.
Toute modification de la commande initiale, acceptée par les deux parties, donnera automatiquement lieu à un report de la date de livraison initialement prévue.
En cas de retard de livraison supérieur à un (1) mois, le Client pourra demander la résiliation du contrat suivant une mise en demeure de livrer adressée à la SAS CADUS par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse dans le délai de un (1) mois ; cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation ou pénalité au profit du Client, seul l'acompte versé à la commande sera restitué par la SAS CADUS.
Un retard de livraison ne pourra donner lieu à résiliation, dommages-intérêts ou pénalités, en cas de force majeure, grève, arrêt des transports et des approvisionnements, décisions administratives ou autre événement indépendant de la volonté de la SAS CADUS. En cas de retard ou de suspension de la livraison imputable au Client, la SAS CADUS conservera les sommes versées par le Client à titre de dédommagement et sans préjudice des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.
4. Toutes les ventes et livraisons sont réputées effectuées EX WORKS (Incoterms CCI 2020) Tonnellerie LADOIX-SERRIGNY, même en cas de facturation franco. Les fûts voyagent donc aux risques et périls des destinataires à qui il appartient de formuler auprès du transporteur toutes réserves et d'exercer tous recours dans les délais et formes imparties.
5. Les réclamations concernant les défauts apparents ou la non-conformité à la commande, à l'exclusion de tout litige de transport, devront être formulées à la SAS CADUS par écrit au plus tard dans les dix (10) jours de la livraison.
La garantie de qualité des fûts est consentie pour une durée d'une (1) année à compter de la livraison. En tous les cas, aucun retour de fûts ne pourra être effectué sans l'accord préalable et écrit de la SAS CADUS.
Toute demande de garantie est subordonnée au respect des conditions de stockage, de mise en service et d'utilisation disponibles sur notre site Internet : www.tonnellerie-cadus.com.
Pour les fûts reconnus défectueux, il sera procédé, au gré de la SAS CADUS, à un avoir ou au remplacement nombre pour nombre, à l'exclusion de tous frais et indemnités pour dommages directs ou indirects, consécutifs ou non-consécutifs, corporels ou incorporels, pénalités,
6. Les prix sont stipulés Départ Tonnellerie, en Euros et hors taxes, selon les conditions économiques en vigueur lors de la confirmation de commande et peuvent être révisés ou complétés du fait de demandes complémentaires.
Les factures sont payables au siège social de la SAS CADUS au comptant par chèque ou virement, sans escompte, sauf conditions particulières.
Toute somme non payée à l'échéance porte de plein droit intérêt à un taux égal au taux directeur de la BCE, majoré de 10 points de base, sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal. En outre, tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Si les frais exposés sont supérieurs, une indemnité complémentaire peut être demandée sur justification. Le non-paiement d'une seule facture entraînera l'exigibilité des échéances en cours et la possibilité pour la SAS CADUS de suspendre l'exécution des commandes en cours.
7. Le transfert de propriété des marchandises vendues est suspendu jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. Toutefois, le transfert des risques est effectué à la charge du Client dès la livraison à la tonnellerie conformément à l'article 4 ci-dessus.
8. En cas d'inexécution d'une quelconque des obligations du Client, la vente pourra être résolue de plein droit au seul gré de la SAS CADUS, sans préjudice de dommages-intérêts.
9. La loi française y compris la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises, est seule applicable.
Toutes les litiges relatifs à l'application des présentes conditions générales, aux opérations de ventes, à leur validité, interprétation, exécution ou résiliation relèvent de la compétence exclusive des Tribunaux compétents, du siège social de la SAS CADUS, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.